

Paris, le 5 juillet 2019

Communiqué conjoint des ministres de l'éducation et du développement international du G7
Lutter contre les inégalités dans les pays en développement grâce à une éducation favorisant l'égalité femmes-hommes et un enseignement et une formation techniques et professionnels de qualité

1. Nous, membres du G7, nous sommes réunis à Paris le 5 juillet 2019 pour affirmer notre vision de l'éducation en tant que droit de l'Homme et moteur essentiel du développement durable. Dans le prolongement des travaux réalisés et des déclarations publiées précédemment, le G7 a pour objectif de remédier aux inégalités en matière d'éducation dans les pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne et dans le Sahel, régions qui sont toujours confrontées à des lacunes et des difficultés majeures en ce qui concerne l'éducation, au moyen de politiques éducatives collaboratives, durables et favorables à l'égalité des sexes.

2. Une éducation de qualité ouverte à tous et équitable, la formation tout au long de la vie, des possibilités de formation pour tous et l'enseignement supérieur et la recherche, tous ces éléments sont essentiels pour avancer dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Nous soutenons les recommandations formulées par le Comité directeur ODD-Éducation 2030 lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies et nous nous réjouissons de la possibilité d'entreprendre l'examen approfondi de l'Objectif de développement durable n° 4 (ODD 4). Selon le Rapport mondial sur le développement durable 2019, nous sommes sur la bonne voie en matière d'éducation mais la lenteur des avancées ne permettra pas d'atteindre nos objectifs en 2030, en particulier en ce qui concerne le développement du secteur de la petite enfance et l'enseignement secondaire. Dans ce contexte, nous nous efforcerons d'intensifier nos efforts pour remédier aux insuffisances de financement en matière d'éducation de base, au moyen des financements que nous consacrons au développement et d'un dialogue sur les financements internes mené avec les pays partenaires, en ciblant les populations en situation de vulnérabilité, notamment celles qui se trouvent dans un contexte de crise et de conflit de longue durée. Dans le cadre de l'action du G7, nous saluons l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement du G20 concernant l'éducation, mis en évidence dans leur Déclaration d'Osaka, ainsi que l'adoption de l'Initiative du G20 sur les investissements dans le capital humain en faveur du développement durable.

3. Nous nous efforçons de coopérer avec les pays en développement pour promouvoir l'intégration, l'équité et une éducation de qualité pour tous, en particulier les filles et les femmes, et pour remédier aux difficultés fondamentales de leurs systèmes éducatifs, en renforçant la gouvernance des systèmes éducatifs, en recrutant, en formant et en perfectionnant les connaissances des enseignants, en faisant tout notre possible pour favoriser des conditions de travail décentes et en encourageant la formation professionnelle individuelle continue. Aux côtés de la communauté internationale, notamment des organisations de la société civile et du secteur privé, nous sommes déterminés à traduire ces priorités en actions concrètes visant à atteindre des résultats tangibles, en particulier dans les pays les moins développés.

4. Nous accordons beaucoup de prix à la participation des jeunes des pays en développement s'agissant des questions qui les concernent en priorité. Nous les invitons à devenir des acteurs et des défenseurs de leur éducation et de leur avenir. Nous nous félicitons de la consultation de la jeunesse qui a eu lieu en amont de la réunion conjointe des ministres de l'éducation et du développement international du G7 le 5 juillet 2019, et qui a nourri nos discussions sur les priorités de l'éducation en Afrique subsaharienne.

5. Nous sommes fermement résolus à nous attaquer aux préjugés et aux stéréotypes sexistes, aux inégalités entre les sexes et à la discrimination fondée sur le sexe et à y mettre fin. Dans le monde, un nombre bien trop élevé de jeunes filles se heurtent encore à des obstacles liés à la pauvreté, à une discrimination fondée sur le

sexe profondément ancrée dans les mœurs, à la violence sexiste en milieu scolaire et notamment à la violence sexuelle, aux mariages précoces et forcés, aux grossesses précoces, ainsi qu'à des normes et attitudes sociales restrictives, et ceci est d'autant plus vrai dans les contextes de crise. Des obstacles supplémentaires surgissent en milieu scolaire, tels que des installations inadaptées ou des programmes empreints de préjugés sexistes. Nous, membres du G7, avons déjà commencé à concevoir et à mettre en œuvre différents programmes et projets dans les pays en développement pour soutenir l'accès des filles à une éducation de qualité, inclusive et favorable à l'égalité de genre, ainsi que le mentorat, la formation des enseignants et l'intégration socio-professionnelle. Nous nous efforçons de mieux coordonner nos actions, d'innover et de continuer à préconiser des améliorations. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, le 5 juillet 2019, de la Conférence internationale du G7 et de l'UNESCO « Innover pour émanciper les filles et les femmes par l'éducation ».

6. Nous entendons dresser le bilan des actions existantes, réaffirmer notre soutien à ces actions et en mener de nouvelles dans les pays en développement pour favoriser des résultats positifs pour toutes les filles, par les moyens suivants :

- continuer à encourager douze années d'éducation de qualité pour tous les enfants, en nous concentrant sur les filles les plus difficiles à atteindre, notamment celles vivant dans un contexte de conflit, de crise et de fragilité ainsi que dans les régions rurales, les filles mariées et les filles en situation de handicap ;
- promouvoir des systèmes éducatifs favorables à l'égalité des sexes et encourager les pays partenaires, en tant que de besoin, à œuvrer de façon plus coordonnée et rationalisée dans le domaine de l'éducation pour réduire les obstacles auxquels les filles sont confrontées, intégrer des politiques éducatives favorables à l'égalité des sexes dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre, le suivi et les comptes rendus, et promouvoir des approches de l'enseignement et de l'apprentissage, des programmes et des supports d'apprentissage de transformation ;
- promouvoir et protéger la santé et le bien-être des adolescents au moyen de soins de santé fondés sur des données factuelles et d'informations en matière de santé, et mettre fin aux mesures et aux pratiques discriminatoires consistant à exclure les filles enceintes ou mariées des établissements scolaires ;
- défendre le programme d'action visant à éradiquer la violence dans les écoles et les autres établissements d'éducation ou d'apprentissage afin de garantir la sécurité des filles sur le chemin de l'école et dans les établissements en créant des environnements d'apprentissage sûrs et en soutenant les initiatives internationales existantes dans ce domaine ;
- promouvoir des établissements d'enseignement de transformation plus forts et une vision pour autonomiser les femmes et les jeunes, y compris en renforçant et en encourageant la présence d'enseignantes qualifiées dans les salles de classe et à des postes de responsabilité ;
- exiger des données ventilées par sexe de meilleure qualité et partager les connaissances et les expériences avec des stratégies et des programmes éducatifs qui promeuvent l'autonomisation des filles et des femmes ;
- adopter l'initiative « Priorité à l'égalité » (voir ANNEXE) afin d'encourager des efforts renouvelés en faveur d'une planification sectorielle de l'éducation favorisant l'égalité femmes-hommes.

7. Pour renforcer l'autonomisation et l'employabilité des personnes, en particulier des femmes et des jeunes, tout en améliorant l'aptitude des pays et des entreprises à innover, à créer des emplois et à conduire le changement au service d'une solidarité économique et sociale accrue, nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour soutenir les pays en développement partenaires en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP). Nous convenons du fait que l'enseignement et la formation techniques et professionnels doivent s'appuyer à la fois sur les besoins du marché du travail, sur le développement des compétences professionnelles au service de l'employabilité et sur la flexibilité des formations proposées,

notamment dans le secteur informel et en apprentissage, et sur l'autonomisation des populations en situation de vulnérabilité. Nous chercherons à atteindre les objectifs suivants avec les partenaires des pays en développement :

- soutenir les systèmes d'EFTP de façon attractive, innovante et efficace, en faisant en sorte que leur conception soit mieux adaptée aux possibilités du marché du travail et aux difficultés liées aux transformations numériques ;
- apporter aux jeunes et aux adultes, en particulier aux femmes, des compétences utiles transférables qui optimisent leur productivité, tout en promouvant leur autonomisation, leur insertion et leur intégration économique ;
- En référence à l'engagement pris par le G7 à Elmau, qui vise à augmenter d'un tiers la part de femmes accédant à l'EFTP d'ici à 2030, il conviendrait d'accorder une attention particulière à la participation des femmes au secteur des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et à d'autres domaines d'activité bien rémunérés et dominés par les hommes ;
- fournir un soutien technique et financier aux pays partenaires pour leur permettre d'améliorer l'EFTP qu'ils fournissent ;
- plaider pour une meilleure coordination des interventions en matière d'EFTP parmi tous les acteurs impliqués dans les pays en développement, en partenariat avec le secteur privé ;
- adopter la Charte des engagements relative à l'EFTP (voir ANNEXE).

8. Reconnaisant les difficultés majeures et persistantes relatives à l'éducation en Afrique subsaharienne et dans les pays du Sahel, en particulier pour les filles, nous avons engagé un dialogue avec les ministres de l'éducation des pays du G5 Sahel et du Sénégal sur les questions et les problèmes liés à l'éducation dans cette région, ainsi que sur les mesures prises pour y répondre, notamment dans des contextes où il est difficile de maintenir des services publics essentiels comme l'éducation dans les régions touchées par des conflits. Nous, membres du G7, entendons :

- renforcer la coordination et le dialogue entre nos ministères chargés du développement et de l'éducation, le cas échéant, avec les ministres de l'éducation et/ou les institutions gouvernementales pertinentes en charge de l'EFTP des pays du G5 Sahel, pour éliminer les obstacles discriminatoires, améliorer l'accès à une éducation de qualité et ouverte à tous et échanger nos bonnes pratiques ;
- intensifier la coordination entre les représentants des donateurs du G7 au niveau national, notamment dans le cadre de l'Alliance Sahel ;
- appeler à une coordination plus efficace entre les acteurs multilatéraux, les institutions financières internationales et les organisations internationales telles que l'UNESCO, la Banque mondiale, le Partenariat mondial pour l'éducation, Éducation sans délai, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale du travail, en particulier dans leurs efforts visant à améliorer la qualité et la couverture de l'éducation ouverte à tous, au Sahel et dans les régions sahéennes touchées par des conflits ;
- renforcer la résilience dans les pays du Sahel en encourageant les gouvernements des pays partenaires et d'autres donateurs à participer à un effort collectif visant à renforcer les systèmes éducatifs, et à accroître ainsi le soutien politique et financier apporté à l'éducation, notamment à l'éducation de base, et à l'EFTP ;
- œuvrer à l'augmentation substantielle du nombre d'enseignants qualifiés dans les pays du Sahel ;
- veiller à ce que notre coopération avec le Sahel reflète tous les principes et engagements exposés dans le présent communiqué, en particulier en ce qui concerne l'autonomisation des filles et des femmes dans et par l'éducation.

9. Nous, membres du G7, réunis pour la première fois sous la forme d'une réunion conjointe des ministres de l'éducation et du développement international, soulignons combien il est important d'œuvrer dans les domaines prioritaires mentionnés précédemment, afin de donner à tous les enfants et tous les jeunes des



pays en développement les mêmes possibilités de faire valoir leurs droits, de réaliser leur potentiel et de construire l'avenir durable dont nous avons tous besoin, grâce à une éducation et un EFTP de qualité et accessibles à tous, ainsi qu'à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous.